

L'ENTENTE DE CHARLOTTETOWN—L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE—LA PUBLICATION DES TEXTES JURIDIQUES

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, la semaine dernière, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a prononcé un discours que j'ai trouvé particulièrement bien inspiré aux Nations unies à New York. J'imagine qu'on pourrait l'appeler son «discours sur l'état des Nations unies». Elle a fait allusion à la situation canadienne. Je citerai tout à l'heure des extraits de ce discours.

J'aimerais que les leaders du gouvernement prennent bonne note des paroles de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada. Son discours tombait souvent juste, c'était un bon discours. Je ne veux pas le railler ou le rabaisser en quoi que ce soit. C'était un discours s'inscrivant tout à fait dans la tradition canadienne. Elle a déclaré:

En ce moment même, le Canada est engagé dans un processus de reconstruction, de réforme et de renouvellement. Dans quatre semaines, des millions de Canadiens exerceront le droit démocratique ultime en votant pour ou contre une proposition de réforme en profondeur de notre Constitution.

• (1440)

Elle a ajouté:

Si la proposition est acceptée—ce dont je ne doute pas—cette réforme s'articulera sur les valeurs et les droits qui constituent déjà un fleuron de la réalité canadienne. Elle renforcera la protection des droits des minorités, améliorera le fonctionnement de nos institutions démocratiques déjà très respectées, apportera à nos peuples autochtones une plus grande justice sociale et économique, et modifiera le partage des rôles et des responsabilités entre les paliers de gouvernement.

Elle a aussi déclaré:

Je ne doute pas qu'une forte majorité de Canadiens appuieront cette réforme parce qu'elle est fondée sur les valeurs fondamentales que partagent tous les Canadiens:

respect inébranlable des droits des personnes, renforcé par les règles de droit;

attachement profond à la démocratie, à ses valeurs et à ses institutions.

Puis, elle a ajouté:

Nous les Canadiens avons appris que seules la prévoyance et la vigilance constante peuvent garantir le maintien de la démocratie et de la liberté.

À partir du débat national que nous vivons en ce moment, elle a abordé la question plus vaste des conflits entre les nations et à l'intérieur des nations. Elle a déclaré:

Le secrétaire général a également souligné le lien étroit qui existe entre la paix entre les nations et la paix à l'intérieur des nations lorsqu'il a mentionné le rapport évident entre les usages démocratiques—comme les règles de droit et la transparence du processus décisionnel—et l'atteinte d'une paix véritable et de la sécurité dans tout nouvel ordre politique stable.

Ma question est la suivante: Quand le gouvernement présentera-t-il le texte juridique du consensus de Charlottetown afin que les Canadiens puissent exercer correctement les droits démocratiques qu'ils tiennent de Dieu?

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, c'est une question que posent beaucoup de gens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Sénat. J'aimerais pouvoir y répondre, mais je ne le peux pas aujourd'hui.

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, il y a de nombreuses nuances à la même question. Voici notamment ce qu'a dit le vice-premier ministre de l'Alberta:

L'Alberta n'appuiera plus le «oui» dans le cadre de la campagne référendaire si un texte juridique complet n'est pas rendu public bien avant le 26 octobre.

Le sénateur Lynch-Staunton: Qui a dit cela?

Le sénateur Olson: L'honorable Jim Horsman, vice-premier ministre de la province.

Le sénateur Lynch-Staunton: Ce n'est pas le premier ministre lui-même.

Le sénateur Olson: Il n'est pas le représentant du gouvernement de l'Alberta? Je vous invite à le dire clairement pour qu'on puisse le lire dans le harsard. Je me ferai un plaisir de lui envoyer une copie.

Le sénateur Lynch-Staunton: Pourquoi ne citez-vous pas les propos de M. Getty?

Le sénateur Olson: J'ai entendu ce qu'il avait à dire. Savez-vous ce qu'est M. Getty à l'heure actuelle? Il est le premier ministre «moribond» de l'Alberta, et je tiens à le souligner.

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Même à l'époque, c'est M. Horsman qui s'occupait de toutes les négociations.

Le sénateur Olson: Je voudrais ajouter une autre chose. M. Horsman affirme qu'un texte juridique complet est tout à fait essentiel et il rejette ainsi les affirmations selon lesquelles l'Alberta pourrait se satisfaire de la divulgation d'un texte partiel.

Au cas où vous penseriez que cela ne suffit pas, il va un peu plus loin. M. Horsman réclame la divulgation du texte juridique d'ici au 1er octobre, c'est dans deux jours seulement.

M. Horsman a déjà vu les ébauches du texte juridique et, selon moi, il croit qu'on modifie subrepticement l'entente dans le cadre de la rédaction du texte juridique. Je prononcerai un discours là-dessus un peu plus tard. Les bureaucrates à Ottawa remanient l'entente.

Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire si, à son avis, les Canadiens sont assez stupides pour acheter chat en poche, alors que le gouvernement traficot le texte juridique. C'est effectivement ce qui se passe et sachez bien que je dénonce ce genre de manigances.

Allez-vous transmettre ce message en question au leader du gouvernement?

Le sénateur Lynch-Staunton: Honorables sénateurs, je n'oserais jamais améliorer la réponse que le sénateur Olson a donnée à sa propre question.

Le sénateur Olson: Je ne vous ai pas demandé cela, cependant. Merci de cette réponse, mais ce n'était pas là la question. Je voulais savoir si vous alliez, en tant que leader adjoint,